

MISSIONS DES GUIDES DE MARCHES ET RANDONNEES: Annexe au ROI du club.

- Avant chaque marche, le guide regroupe et compte les membres qui participent aux : **PETITE et GRANDE** marches.
- Le guide rappelle les mesures de sécurité c à d : Marcher sur le côté **DROIT** de la route ou de la chaussée et si nécessaire employer l'acotement et rester en **FILE INDIENNE**.
- **Ou :**
- Si le groupe ne compte que cinq à dix personnes, marcher sur le côté **GAUCHE** et rester en file_indienne.
- Le guide marche en tête du groupe et veille à la cadence adaptée pour la difficulté de la marche.
- Le guide ne permet pas le dépassement.
- Le guide est aidé par deux ou trois membres du comité ou à défaut deux membres du club pour le bon déroulement de la marche. Une personne **FERMERA** la marche, les autres se placeront au milieu du groupe.
- Le guide veille à ce que le groupe reste compact, au besoin s'arrêter pour que les retardataires puissent rejoindre la tête du groupe.
- Dans tous les cas le guide ne permet à aucun membre de prendre un raccourci ou de se séparer du groupe principal **NON ACCOMPAGNE** par un autre guide du club ou un membre du comité.
- Si pour une raison de force majeure un ou plusieurs membres doivent s'arrêter, la personne désignée pour fermer la marche sera tenue de les attendre pour réintégrer le groupe.
- **Si la route ou la chaussée doit être traversée, le responsable s'assure que la visibilité est suffisante aussi bien à DROITE qu'à GAUCHE.** La traversée sera sécurisée par deux membres du comité (en amont et aval).
- A son signal, avec l'aide des personnes qui sécurisent le groupe les marcheurs traversent **en un bloc et perpendiculairement** sans s'arrêter. **Par sécurité les passages pour piétons seront toujours utilisés.**
- Pour plus de sécurité le guide et les assistants porteront les vestes de sécurité (orange) et les disques prévus par le code de la route. **REMARQUE IMPORTANTE : Ce disque ne donne toutefois jamais une priorité à l'organisateur de la marche.** Les automobilistes respectent cet arrêt afin de permettre la traversée de la route.
- Un membre du comité prend en charge la trousse de secours à chaque sortie.
- Le guide doit être conscient qu'en cas d'incident ou d'accident, il pourrait devoir justifier de la bonne organisation de la marche.
- En règle générale l'emploi du sifflet par les personnes qui **OUVRENT** ou qui **FERMENT** la marche est fortement recommandé pour avertir le groupe en cas d'approche d'un véhicule.
- Pour rappel les chiens, même tenus en laisse ne sont pas admis aux marches.
- Pendant la période estivale, les marches prévues seront annulées si la température est égale ou supérieure à 25°C. En hiver la marche aura lieu en fonction de la présence de zones verglacées.
- Pour faire partie du groupe et de la marche, tout participant non membre aura l'accord du président ou d'un membre du comité. Le document marche d'essai sera signé par le marcheur et par un membre du comité.
- **Pour faire partie du groupe et de la marche, tout participant chaussera des chaussures prévues pour la marche tout terrain (bottine, bottes, chaussure basse de marche et non de ville !)**
- Conseils aux participants : ne pas oublier que les circuits sont choisis pour une durée adaptée pour le groupe. Le départ a lieu à 14h et le retour entre 16h30 et 17h en fonction de la distance, sauf incident.